



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 04-2022

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-2022 et intitulé « *Règlement numéro 04-2022 – Fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 et abrogeant le règlement numéro 05-2021* ».

L'objet de ce règlement est de fixer les différents taux de taxes, tarifs, les différentes compensations et autres modalités financières reliées à la taxation globale.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Conseil municipal / Règlements ou en faisant une demande au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 20 décembre 2022.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière